



UNIVERSITÉ D'ARTOIS

Service des Affaires  
Générales et Juridiques

Délibération du Conseil d'administration  
n° 2020 - 067  
Séance du 18 septembre 2020

**Approbation du procès-verbal du 3 juillet 2020**

*Condition d'acquisition du vote :*

*Quorum =*

*moitié des membres en exercice présents ou représentés*

*Acquisition de la délibération =*

*majorité des membres présents ou représentés*

*Nombre de membres en exercice : 32*

*Nombre de membres présents : 14*

*Nombre de membres représentés : 8*

*Nombre de vote pour : 21*

*Nombre de vote contre :*

*Nombre d'abstentions : 1*

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 3 juillet 2020 est approuvé (cf. INTRANET – Vie Institutionnelle – Conseils et Comités).

Fait à Arras, le 18 septembre 2020

Le Président,

Pasquale MAMMONE



**SERVICE CENTRAUX**

9 rue du Temple - BP 10665 - 62030 ARRAS CEDEX

Tél. 03 21 60 37 00 - Fax 03 21 60 37 37

www.univ-artois.fr